

Distribution limitée

WHC-04/28COM/20
Paris, le 23 avril 2004
Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-huitième session

Suzhou, Chine
28 juin - 7 juillet 2004

Point 20 de l'ordre du jour provisoire : Initiative de partenariats du patrimoine mondial : Indicateurs de performance et Rapport d'avancement.

RESUME

Le présent document inclut :

- I. Un **Rapport d'avancement** sur le travail entrepris depuis la 26^e session du Comité (Budapest, 2002) pour mettre en place une Initiative de partenariats du patrimoine mondial ;
- II. Une proposition concernant les **Indicateurs de performance** permettant d'évaluer les résultats et conséquences de l'initiative, selon la demande de la 26^e session du Comité (Budapest, 2002) ;
- III. Un **Projet de décision** pour étude et adoption par le Comité ;
- IV. Une **Annexe** présentant les fonds-en-dépôt et accords bilatéraux en faveur du patrimoine mondial entre les Etats parties à la *Convention* et l'UNESCO, selon la demande de la 14^e Assemblée générale des Etats parties (Paris, 2003).

Le présent document peut être lu concurremment avec :

- WHC-02/CONF.202/5 Déclaration de Budapest sur le patrimoine mondial
- WHC-02/CONF.202/13A Projet d'orientations stratégiques du Comité du patrimoine mondial
- WHC-02/CONF.202/13C Proposition de développement d'une Initiative de développement de partenariats du patrimoine mondial (IPPM)
- WHC-02/CONF.202/25 Décisions adoptées par la 26^e session du Comité du patrimoine mondial – Décision 26 COM 17.3
- Rapport du Congrès international « Patrimoine mondial 2002 : héritage partagé, responsabilité commune ».

Introduction

1. A sa 26^e session (Budapest, 2002), dans le cadre des suites données au programme de réforme à mener par le Comité du patrimoine mondial, le Comité a approuvé un projet de développement d'une Initiative de partenariats du patrimoine mondial (WHC-02/CONF.202/13C). Le présent document :

- présente un **rapport d'avancement** du travail accompli depuis la 26^e session pour mettre en place une Initiative de partenariats du patrimoine mondial, selon la demande formulée dans le document WHC-02/CONF.202/25, 26 COM 17.3 ;
- propose des **indicateurs de performance** pour mesurer l'impact de l'initiative au cours de la période considérée par le 32C/5, selon la demande formulée dans le document WHC-02/CONF.202/25, 26 COM 17.3 ; et
- propose un **projet de décision** pour étude et adoption par le Comité.

2. En outre, le présent document, conformément à la demande de la 14^e Assemblée générale des Etats parties (Paris, 2003), document WHC-03/14.GA/10, fournit des **informations** sur les fonds-en-dépôt et les accords bilatéraux en faveur du patrimoine mondial que certains Etats parties à la *Convention* ont établis avec l'UNESCO.

I. Etablissement de partenariats : cadre stratégique

1. Par la *Déclaration de Budapest sur le patrimoine mondial*, adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa 26^e session (Budapest, 2002), celui-ci a demandé aux pays et autres partenaires à travers le monde d'unir leurs efforts et de coopérer à la protection du patrimoine, en reconnaissant que le fait de porter atteinte à ce patrimoine constitue une atteinte à l'esprit humain et à l'héritage commun de l'humanité. La *Déclaration de Budapest* présente les quatre objectifs suivants dénommés les « 4 C » : **crédibilité, conservation, renforcement des capacités et communication** ; elle propose aussi un cadre stratégique permettant aux partenaires actuels et futurs de coopérer et de promouvoir ces objectifs stratégiques.

2. Le succès de la réalisation de ces objectifs et leur impact en termes de conservation du patrimoine mondial vont exiger d'importantes ressources qui devront compléter celles qui sont actuellement à disposition par l'intermédiaire du Fonds du patrimoine mondial et des sources extrabudgétaires présentes. L'Initiative de partenariats du patrimoine mondial s'inscrit dans le prolongement du programme de réforme du Comité du patrimoine mondial, en tant que contribution à la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2002-2007, et constitue un outil à cet égard.

3. De l'avis général, le patrimoine mondial est l'un des programmes de l'UNESCO qui rencontre le plus grand succès depuis trente ans. Le Congrès de Venise et les ateliers associés tenus en Italie en novembre 2002 à l'occasion du 30^e anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial* ont constitué des étapes décisives vers une meilleure mobilisation pour la protection du patrimoine de valeur universelle exceptionnelle pour la prochaine génération. Ce Congrès avait pour objectifs de discuter de l'évolution de la *Convention* depuis 1972 et d'envisager son rôle futur, en insistant particulièrement sur le renforcement des partenariats entre les

gouvernements et la société civile pour la conservation à long terme du patrimoine mondial. Il a également permis de présenter l'initiative de partenariats à un plus large public.

4. L'établissement et le maintien d'un système de coopération et de soutien internationale exigent un surcroît d'efforts, d'innovation et d'engagement. C'est le défi que doivent relever l'UNESCO et la communauté internationale alors que la *Convention* entame sa quatrième décennie. Ce travail comprendra deux volets parallèles : (i) un travail permanent de rationalisation du patrimoine mondial et (ii) le développement de partenariats, en particulier avec la société civile et le secteur privé.

Rationalisation du patrimoine mondial

5. Le projet d'Initiative de partenariats du patrimoine mondial présenté à la 26^e session du Comité du patrimoine mondial (Budapest, 2002), sous la cote WHC-02/CONF.202/13C, a attiré l'attention sur le fait que de plus en plus d'organismes s'engagent dans la conservation du patrimoine culturel et naturel et accordent des subventions et des prêts pour soutenir des projets concernant des aires protégées au titre du patrimoine mondial. Bien que l'UNESCO soit consultée par certains de ces organismes, cela est plutôt l'exception que la règle. Il est essentiel pour l'UNESCO comme pour le Comité du patrimoine mondial et ses organismes consultatifs de rétablir leur position en tant que point focal pour la conservation du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle.

6. Le Centre du patrimoine mondial cherche donc à développer le réseau actuel de partenariats bilatéraux et multilatéraux avec des gouvernements et institutions intergouvernementales, entre autres par l'établissement d'accords adaptés aux besoins, la mise à disposition de personnel et la rationalisation du patrimoine mondial dans des projets de développement. Plusieurs Etats parties ont actuellement conclu des accords de ce genre avec l'UNESCO : Australie, Belgique, Espagne, France, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Royaume-Uni. Le contenu et le champ d'application des accords en cours sont présentés à l'Annexe 1 du présent document.

7. Sur le plan multilatéral, le Centre du patrimoine mondial développe ses relations avec les organisations multilatérales actives en ce domaine. Bien que l'on ne puisse attendre de ce genre de relations des contributions directes en espèces à l'UNESCO ou au Centre du patrimoine mondial, ces accords peuvent être extrêmement bénéfiques pour les biens du patrimoine mondial et leur conservation, aussi bien au niveau des sites que sur le plan national. Des accords ont été conclus ou sont en cours de finalisation avec la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, le Programme de petites subventions du PNUD-FEM, l'Agence française de développement, l'Union Européenne et la JBIC (Banque japonaise pour la coopération internationale).

PACTe du patrimoine mondial (Partenariats pour la conservation)

8. Un axe de travail va se concentrer en parallèle sur des possibilités encore inexploitées : l'intérêt croissant que manifeste le monde des affaires pour s'associer à la conservation du patrimoine mondial. Les synergies potentielles inexploitées entre

une série d'initiatives d'ONG mondiales et les activités liées à la *Convention* méritent qu'on s'y intéresse sérieusement. Tel sera le thème central du travail entrepris pour développer le PACTe du patrimoine mondial (Partenariats pour la conservation) – nom sous lequel est maintenue connue cette initiative de partenariats. Ce changement de nom prend en compte les réactions de plusieurs partenaires actuels et potentiels qui ont estimé que l'initiative méritait un titre plus actif.

9. Deux catégories essentielles de partenaires sont prévues :

- des organisations non gouvernementales, y compris des institutions et fondations consacrées à la conservation et à la recherche ;
- le secteur privé, y compris des médias.

10. Ultérieurement, ces partenariats seront étendus pour inclure des dons de particuliers.

11. Le document WHC-02/CONF.202/13C proposait des règles et règlements pour l'initiative. Lorsque des dérogations et dispenses à certains règlements et règles pourront sembler souhaitables dans la mise en place de certains partenariats, elles seront soumises aux divisions compétentes de l'UNESCO – financières, juridiques ou autres.

12. Le PACTe du patrimoine mondial cherchera à sensibiliser et à dégager des ressources durables pour la conservation à long terme du patrimoine mondial. Il traitera de questions ayant fait l'objet d'un accord mutuel, et de problèmes jugés prioritaires par le Comité du patrimoine mondial. Un élément important à cet égard sera l'établissement d'une stratégie systématique de collecte de fonds pour des projets de préservation du patrimoine mondial. Les ressources ainsi dégagées transiteront par le Fonds du patrimoine mondial.

13. En plus de contribuer au financement de projets ou de programmes associés à des biens précis du patrimoine mondial, les fondations et entreprises mondiales qui ont la possibilité d'établir des réseaux seront incitées à contribuer directement ou indirectement à la mission du patrimoine mondial sous formes d'émissions, d'articles, de mise à disposition de personnel et d'investissements de capitaux pour renforcer les capacités et développer la sensibilisation.

Rapport d'avancement depuis la 26^e session du Comité

14. De nouveaux partenariats importants, révélateurs de la capacité potentielle de l'initiative de dégager des ressources pour la préservation du patrimoine mondial, ont été annoncés au Congrès de Venise en novembre 2002. On peut citer notamment parmi ces partenariats un accord tripartite UNESCO - Fondation des Nations Unies (FNU) - Conservation International (CI) d'un montant de 15 millions de dollars par lequel le CI et la FNU feraient une contribution de 7,5 millions de dollars pour des projets visant à la préservation à long terme de la biodiversité. Fauna and Flora International (FFI) s'est également engagée, lors de l'atelier associé de Trieste, à coopérer avec l'UNESCO, la FNU et d'autres partenaires intéressés, à mettre en place un « mécanisme de réaction rapide » pour contrecarrer les menaces qui pèsent sur certains sites du patrimoine naturel et générer le capital initial nécessaire à un fonds

chargé de financer le fonctionnement du mécanisme. Une phase expérimentale d'un montant d'1,8 million de dollars a fait l'objet d'un accord depuis lors. Par ailleurs, un article de 10 pages sur la *Convention du patrimoine mondial* publié dans le numéro d'octobre 2002 du *National Geographic Magazine* (qui compte 50 millions de lecteurs à travers le monde) a donné un formidable coup de fouet à la sensibilisation à la *Convention*.

15. D'autres accords – classés selon les priorités du Comité – ont été conclus ou sont en cours de négociation depuis, notamment :

Conservation

- Un accord avec la **Grand Circle Foundation** qui s'est engagée à verser 100 000 dollars par an en faveur de certains biens du patrimoine mondial en accord avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO sur une période de 5 ans. Le premier site à bénéficier de cet accord est le Sanctuaire de Mi-Sön au Viet Nam.
- Un accord entre le Centre du patrimoine mondial et **Ecotourism Australia** pour mettre au point des mécanismes innovants de financement de projets et d'activités afin de collaborer à la préservation et à la protection de biens naturels et mixtes du patrimoine mondial. Des organisateurs australiens de voyages effectués dans le respect de l'environnement vont organiser gratuitement un certain nombre d'itinéraires qui seront vendus à des parties intéressées par la visite de sites du patrimoine mondial en Australie. Les revenus générés seront utilisés pour la préservation du patrimoine mondial dans des pays moins développés.
- Un accord avec l'**Agence spatiale européenne** (ASE) en vue de favoriser l'utilisation de satellites d'observation terrestre pour surveiller les sites du patrimoine mondial. Ces satellites qui fournissent des images à haute résolution constituent des instruments remarquables pour l'observation des sites et le contrôle des modifications de l'utilisation des sols ou des phénomènes comme le déboisement. L'accord a marqué le lancement d'un partenariat d'Initiative ouverte entre l'UNESCO et l'ASE dont l'objectif est d'amener toutes les agences spatiales internationales à aider des pays en développement à surveiller les sites du patrimoine mondial situés sur leur territoire. En juillet 2003, l'Argentine est devenue le premier pays à participer à cette initiative en mettant à disposition les compétences spécialisées de sa **CONAE (Comisión Nacional Argentina del Espacio)**. L'**Agence spatiale canadienne (ASC)** a rejoint l'Initiative ouverte en octobre 2003, et le **Centre royal de télédétection spatiale** du Maroc a fait de même en mars 2004.
- Un accord avec le **Groupe Maison de la Chine et de l'Orient et Multiples Voyages** a mis l'accent sur la sauvegarde des sites culturels du patrimoine mondial d'Asie et des Amériques visités par leurs clients, en prévoyant une contribution à l'UNESCO de 5 dollars par client.
- Un partenariat avec le **Centre RARE pour la conservation tropicale**, aux Etats-Unis, vise à renforcer la collaboration au niveau institutionnel afin de sensibiliser davantage au patrimoine mondial aux Etats-Unis et susciter un soutien aux sites naturels du patrimoine mondial. Les initiatives de collecte de fonds prévues par le mémorandum d'accord UNESCO-RARE serviront de points d'ancrage aux interactions entre les secteurs de la conservation et du développement.

Renforcement des capacités

- La mise en place d'une série de projets de conservation concernant des sites du patrimoine mondial, en collaboration avec l'**Earthwatch Institute**, Royaume-Uni, incluant le détachement de bénévoles d'Earthwatch sur des sites du patrimoine mondial ; un programme de bourses implanté en Afrique et un programme de transfert de savoir-faire professionnels.
- L'inauguration d'un cours sanctionné par une maîtrise de sciences en gestion de sites naturels du patrimoine mondial à **University College Dublin**, Irlande.
- Un **Partenariat international d'entreprises pour la restauration de zones humides** auquel participent la FNU, **The Nature Conservancy** et le **Groupe Gillette**. Le premier site à bénéficier de ce partenariat innovant sera Sian Ka'an, Mexique. Le projet consistera à fournir une assistance technique en termes de formation aux instruments et méthodes de conservation des zones marines, d'eau douce et humides ; suivi ; recherche ; action d'information communautaire et promotion de la meilleure pratique en matière de gestion des eaux usées auprès des communautés, des hôtels locaux et des propriétaires.

Communication

- Un projet de publication d'un atlas du patrimoine mondial destiné aux enfants, avec le groupe d'édition **Scholastic Publishing**, basé aux Etats-Unis.
- Un accord avec **ANA (All Nippon Airways)** au Japon, autorisant l'ANA à reproduire des articles tirés de la revue *Patrimoine Mondial* dans le magazine de l'ANA à lire en vol, les revenus étant réinvestis dans la dite revue.
- Un accord avec **Hewlett-Packard** garantissant un appui en matière de technologie de l'information et des facilités d'impression au Centre du patrimoine mondial.
- Une édition spéciale pour le 25^e anniversaire du magazine **GEO** en mars 2004, consacrée au patrimoine mondial.

16. Deux engagements importants ont été pris par les industries pétrolière et minière concernant les sites naturels du patrimoine mondial en 2003. Les compagnies membres du **Conseil international des mines et métaux** ont décidé de ne pas entreprendre d'activités de prospection ou d'exploitation minière sur les sites du patrimoine mondial. Elles se sont également engagées à prendre toutes les mesures possibles pour s'assurer que toutes les activités minières et métallurgiques en cours sur des sites du patrimoine mondial, ainsi que toutes les opérations menées actuellement ou à l'avenir à proximité immédiate des sites du patrimoine mondial ne soient pas incompatibles avec la valeur universelle exceptionnelle justifiant l'inscription de ces biens sur la Liste du patrimoine mondial et ne mettent pas en péril l'intégrité de ces biens.

17. Le **Groupe Royal Dutch/Shell** est le premier groupe du secteur de l'énergie à s'être engagé à ne pas prospecter ou exploiter de ressources pétrolières et gazières dans le périmètre de sites naturels du patrimoine mondial, compte tenu de la valeur universelle exceptionnelle de ces sites.

18. Un mémorandum d'accord a été signé avec la FNU sur l'établissement de partenariats et le renforcement de la sensibilisation aux Etats-Unis. Cela témoigne de

l'évolution des relations donateur-bénéficiaire entre la FNU et le Centre du patrimoine mondial ; cet accord prévoit en effet de soutenir des projets de préservation de la biodiversité dans le cadre du patrimoine mondial. La FNU et le Centre du patrimoine mondial vont resserrer leur collaboration au plan institutionnel pour renforcer la sensibilisation au patrimoine mondial, en particulier aux Etats-Unis, et dégager des ressources pour des sites culturels et naturels du patrimoine mondial.

19. Certains de ces projets seront expliqués plus en détail lors de la Journée des partenariats le 6 juillet à Suzhou.

20. Un grand projet pour septembre 2004 va être centré sur les 5 sites du patrimoine mondial de la République démocratique du Congo – les Parcs nationaux des Virunga, de la Garamba, du Kahuzi-Biega et de la Salonga et la Réserve de faune à okapis. Cela va commencer par une série de manifestations sur trois semaines, du 9 au 26 septembre : « Promouvoir et préserver le patrimoine congolais : lier diversité biologique et culturelle ». Objectif : sensibiliser à la diversité culturelle et biologique de la région et catalyser l'appui financier et technique pour préserver ces sites. Les manifestations commenceront par une exposition conçue et produite par le Musée royal de l'Afrique centrale (Belgique), grâce au généreux soutien du gouvernement belge. Une conférence de deux jours, les 16 et 17 septembre, permettra d'évaluer le projet de partenariats multiples pour la préservation de la biodiversité en RDC. Ce projet bénéficie d'un financement de la FNU et du gouvernement belge pour le soutien de ces sites et essaie de dégager des ressources complémentaires publiques et privées pour poursuivre le projet en 2005 et au-delà.

II. Indicateurs de performance

21. Le document 32 C/5 de l'UNESCO, Programme et budget approuvés pour 2004-2005, présente les catégories suivantes d'indicateurs de performance pour évaluer l'initiative de partenariats lors de l'exercice biennal en cours :

- *Nombre et diversité des partenaires impliqués*
- *Nombre de partenariats constitués et mis en œuvre*
- *Montant des fonds supplémentaires mobilisés pour des projets de conservation d'envergure majeure*
- *Programme d'éducation et de sensibilisation exécutés*
- *Partenariats établis avec des groupes de presse.*

(Source : UNESCO 32C/5 : Programme et budget approuvés pour 2004-2005)

22. Le Centre du patrimoine mondial a commencé le travail d'établissement d'indicateurs de quantification associés aux objectifs stratégiques du Comité (les 4 C), qui puissent être lus concurremment avec les indicateurs de performance établis pour évaluer les programmes du patrimoine mondial (WHC-04/28.COM/19). Il convient de souligner que les indicateurs de performance les plus pertinents pour évaluer l'initiative de partenariats dans sa phase expérimentale seront ceux qui ont trait aux communications. Le Centre du patrimoine mondial travaille en effet à développer la sensibilisation à la *Convention* et à accroître en même temps l'intérêt de la communauté internationale pour aider à répondre aux besoins de la gestion des sites.

Il peut être utile de diviser ces indicateurs de quantification en deux catégories : (i) les **indicateurs de processus** pour mesurer le succès de l'application de la décision du Comité demandant d'ouvrir les processus de sauvegarde du patrimoine mondial à une plus large gamme d'acteurs et (ii) des **indicateurs de réalisation** pour mesurer le succès du renforcement de la sensibilisation et de l'obtention de ressources supplémentaires pour la conservation du patrimoine mondial.

22.1 Indicateurs de processus proposés :

- Présentation de l'initiative et des nouveaux partenariats à de grandes tribunes internationales telles que le Congrès mondial des parcs (Durban, Afrique du Sud, 2003) ; l'Assemblée générale annuelle du Centre européen des fondations (Athènes, Grèce, mai 2004) et le 4^e Congrès mondial de l'UICN pour la conservation (Thaïlande, 2004) ;
- Développement de la sensibilisation au PACTe du patrimoine mondial dans le secteur privé par un programme spécialisé d'animation et de réunions et de couverture par les médias, notamment articles, films et programmes télévisés ;
- Arriver à une situation où le patrimoine devient un élément repris dans les déclarations des décideurs politiques, des dirigeants d'entreprises et autres personnalités importantes.

22.2 Indicateurs de réalisation proposés :

- Mise au point d'au moins un grand partenariat éducatif et de sensibilisation au patrimoine mondial avec une nouvelle ONG ou une organisation du secteur privé, y compris les médias ;
- Développement d'au moins un grand partenariat de renforcement des capacités avec une ONG ou un partenaire du secteur privé ;
- Approfondissement de l'engagement de nouveaux participants non gouvernementaux aux sessions du Comité du patrimoine mondial et événements associés, par exemple par la Journée du partenariat prévue le 6 juillet 2004 à Suzhou, Chine ;
- Importance et intérêt du thème de la conservation du patrimoine mondial, thème recherché par les médias et les décideurs au sein des gouvernements, de la société civile et du secteur privé ;
- Dégagement de nouvelles ressources (évaluées en espèces et en nature) équivalentes au Fonds du patrimoine mondial (7 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2004-2005).

Stratégie de mise en œuvre

23. Une petite équipe a été créée au Centre du patrimoine mondial en septembre 2003 pour mettre au point et coordonner ce travail. Les discussions tenues à l'UNESCO et au Congrès international de Venise en novembre 2002 (« Patrimoine mondial 2002 : héritage partagé, responsabilité commune ») et lors des ateliers associés de Trieste (« Partenariats pour la protection de la nature et de la biodiversité ») et de Venise (« Vers des partenariats innovants pour le patrimoine mondial ») ont servi de point de départ à l'identification des éléments suivants pour la première phase d'une structure stratégique. Objectif : fournir un appui durable à long terme au patrimoine mondial, comme le prévoit le PACTe du patrimoine mondial.

- Communication et engagement général du public
- Identification et mobilisation de nouveaux mécanismes durables pour la conservation du patrimoine mondial.

24. Ces éléments sont présentés plus en détail dans le Rapport de l'atelier intitulé « Vers des partenariats innovants pour le patrimoine mondial » dans le Rapport du Congrès de Venise « Patrimoine mondial 2002 : héritage partagé, responsabilité commune » qui a été distribué à tous les Etats parties en juin 2003.

III. Projet de décision 28COM 20

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Note que l'Initiative de partenariats du patrimoine mondial sera dorénavant désignée sous le nom de PACTe du patrimoine mondial (Partenariats pour la conservation) ;*
2. *Considère que le rapport d'avancement sur les activités réalisées depuis sa 26^e session montre le potentiel du PACTe du patrimoine mondial comme outil de mise en œuvre de la Déclaration de Budapest de 2002 ;*
3. *Demande au Secrétariat de rendre compte des performances du PACTe du patrimoine mondial, en utilisant les indicateurs proposés et autres indicateurs pertinents établis concurremment avec les Programmes du patrimoine mondial, à sa 29^e session, en juin 2005.*

INVENTAIRE DES ACCORDS ENTRE L'UNESCO ET LES ETATS PARTIES EN FAVEUR DU PATRIMOINE MONDIAL, AVRIL 2004

Le tableau ci-après présente, selon la demande des Délégations à la 14^e Assemblée générale des Etats parties (Paris, 2003) – document WHC-03/14.GA/10 – des informations sur les fonds-en-dépôt et les accords bilatéraux en faveur du patrimoine mondial que plusieurs Etats parties à la *Convention* ont établis avec l'UNESCO.

Des détails complémentaires sur des accords ponctuels sont disponibles auprès du Secrétariat.

Le Centre du patrimoine mondial a bénéficié de la mise à disposition de personnel par le biais de contrats à durée limitée, de détachement, ou au titre des programmes d'Experts associés ou des Jeunes professionnels. Les Etats parties suivants fournissent actuellement une assistance de ce genre : Allemagne, Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Japon, Pays-Bas et Royaume-Uni. D'autres pays, dont l'Allemagne, l'Autriche, la Chine, le Danemark, la Finlande et la Suède ont fait de même dans le passé.

				rapports au Comité du patrimoine mondial à ses sessions de 2005 et 2006. Il est prévu de partager les données avec le Conseil de l'Europe.	
--	--	--	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

INVENTAIRE DES ACCORDS ENTRE L'UNESCO ET LES ETATS PARTIES EN FAVEUR DU PATRIMOINE MONDIAL, AVRIL 2004

Etat partie	Type d'accord	Début	Durée estimée	Objectifs	Ressources mobilisées
Italie, Ministère des Affaires étrangères	Fonds-en-dépôt	Mars 2001	2001-2004 Activités revues chaque année	<p>Accord de fonds-en-dépôt pour améliorer la mise en œuvre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i>, structuré en trois volets :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Missions d'experts techniques ; 2. Programmes régionaux d'assistance technique ; 3. Autres activités du Centre du patrimoine mondial – comme le 30^e anniversaire de la <i>Convention</i> ou un Rapport sur l'état de conservation du patrimoine mondial. <p>L'Italie s'est engagée à financer le travail en cours sur les 5 sites du patrimoine mondial de RDC à partir de 2004.</p> <p>Des fonds-en-dépôt italiens ont également été fournis pour contribuer à financer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement des capacités et le développement institutionnel en Afrique de l'Est et Afrique australe ; - un cours régional de formation sur l'application de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> et son rôle dans le développement du tourisme durable et du tourisme dans les Caraïbes ; - le renforcement des capacités professionnelles et institutionnelles des Etats membres de l'UNESCO des îles du Pacifique en vue d'améliorer la mise en œuvre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i>. 	<p>2 350 000 dollars pour la période 2001-2004</p> <p>300 000 dollars pour 2004</p> <p>Chacun des 4 projets de fonds-en-dépôt mentionnés a reçu 141 250 dollars</p>
Japon	Fonds-en-dépôt auprès de l'ensemble de l'UNESCO	1989	En cours	Mécanisme de fonds-en-dépôt pour apporter un soutien à la Stratégie globale, à la soumission de rapports périodiques et aux activités de promotion.	<p>2001-2004 : 334 800 dollars US pour le suivi du patrimoine mondial en Asie ;</p> <p>2000-2003 : 306 000 dollarsUS pour des activités d'assistance préparatoire pour soutenir la Stratégie globale ;</p> <p>2002 : 40 000 dollarsUS pour préparer une exposition de photos intitulée « Patrimoine mondial : notre passé, notre avenir », dans le cadre de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel et le 30^e anniversaire de la <i>Convention</i>. Cette exposition a été présentée à Venise et au Siège des Nations Unies à New York.</p>
Pays-Bas, Ministère de la Culture, de l'Education et de la Science	Fonds-en-dépôt	Octobre 2001	2001-2004	<p>Dispositif de fonds-en-dépôt pour le renforcement de la mise en œuvre de la <i>Convention</i> autour de 4 thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre de la Stratégie globale - coopération technique - éducation - soumission de rapports périodiques 	1,8 million d'euros pour la période 2001-2004

**INVENTAIRE DES ACCORDS ENTRE L'UNESCO ET LES ETATS PARTIES EN FAVEUR DU PATRIMOINE MONDIAL, AVRIL 2004
(SUITE)**

Etat partie	Type d'accord	Début	Durée estimée	Objectifs	Ressources mobilisées
Nouvelle-Zélande	Accord de coopération	Avril 2003	5 ans Les modalités de coopération et activités entreprises doivent être revues chaque année.	Pour améliorer la mise en œuvre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> dans la région Asie-Pacifique, et plus particulièrement dans la sous-région du Pacifique. L'accent sera mis sur la promotion de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée et représentative, et sur l'amélioration de la gestion des biens du patrimoine mondial de la région Asie-Pacifique. Le gouvernement néo-zélandais mettra à disposition ses compétences et ses ressources et consultera l'UNESCO et les Etats parties de la région Asie-Pacifique pour trouver les moyens de les aider à : a. Mettre en œuvre la <i>Convention du patrimoine mondial</i> ; b. Promouvoir les meilleures pratiques de gestion de leurs biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ; c. Demander une assistance internationale et faire des demandes auprès d'agences de coopération bilatérale et multilatérale pour des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ; d. Recenser et rechercher des financements pour des activités associées au patrimoine mondial ; e. Partager les informations et l'expérience, développer les réseaux et échanger des points de vue sur les questions de gestion, y compris par l'utilisation d'Internet.	Ressources techniques et financières restant à déterminer.
Norvège, Ministère des Affaires étrangères, Département de la Presse, de la Culture et de l'Information NORAD (Agence norvégienne de Coopération pour le Développement)	Fonds-en-dépôt à l'échelle de l'UNESCO	2003 et 2004 Décembre 1997	Décembre 2001	Soutien financier au Projet spécial de l'UNESCO « <i>Participation des jeunes à la préservation et la promotion du patrimoine mondial</i> » - Intégration de l'éducation au patrimoine mondial dans les programmes scolaires officiels - Diffusion et expérimentation du kit d'éducation au patrimoine mondial dans l'enseignement - Organisation de Forums des jeunes sur le patrimoine mondial, de séminaires et d'ateliers pour présenter le kit d'éducation au patrimoine mondial aux enseignants et à leurs formateurs.	418 100 dollars (2003) 135 000 dollars (2004) 290 000 dollars par an sur 4 ans
Espagne	Fonds-en-dépôt	Avril 2002		Dispositif de fonds-en-dépôt pour améliorer la mise en œuvre de la <i>Convention</i> , notamment en Amérique latine, aux Caraïbes et dans le Pacifique par un transfert de compétences spécialisées, de connaissances et de méthodologies de recherche sur les sites du patrimoine mondial. Objectif : soutenir la gestion, la protection et l'assistance préparatoire et renforcer également la coopération pour assurer la faisabilité de la proposition d'inscription du Camino Inca (Qhapaq Ñan)	322 250 dollars US (2003) 322 250 dollars US (2004)
Royaume-Uni, Département de la Culture, des Médias et des Sports	Accord de coopération	Octobre 2003	En cours Les modalités de coopération et activités entreprises doivent être revues chaque année.	Renforcement de la mise en œuvre de la <i>Convention</i> . Les Caraïbes ont été choisies comme principale région bénéficiaire avec une activité complémentaire potentielle en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne. Le projet principal pour la première année a été d'assurer à Sainte-Lucie le financement d'une conférence en février 2004 afin de promouvoir la <i>Convention</i> et d'établir un plan décennal de renforcement des capacités pour les Caraïbes insulaires.	25 000 livres sterling pour 2003-2004. Aide financière complémentaire pour le détachement d'un collaborateur au Centre du patrimoine mondial depuis septembre 2002.